

Un pari réussi !

En créant leur propre entreprise, Isabelle Peyron et Valérie Chanelière, sont persuadées d'avoir fait le bon choix.

Accueil souriant, bureaux neufs et fonctionnels, le visiteur est agréablement surpris lorsqu'il pénètre dans les locaux de la société. La direction? C'est tout de suite à droite en entrant, la porte est d'ailleurs ouverte ... C'est en 2003 qu'Isabelle Peyron et Valérie Chanelière décident de créer leur propre entreprise. Préalablement cadres dans une direction financière pour l'une et commerciale pour l'autre, c'est donc tout naturellement qu'elles décident de mettre à profit leurs expériences pour réaliser leur projet. Les débuts sont incertains et c'est dans un local modeste qu'elles installent leurs bureaux avant de se lancer à la chasse aux clients. L'idée qu'elles comptent développer est simple : décharger les entreprises de toutes les fonctions liées au tertiaire afin que celles-ci puissent se concentrer uniquement sur la production. Portage de salariés*, gestion des clients et des commandes, développement commercial, secrétariat et domiciliation sont ainsi assurés par une quinzaine de professionnels.

Le marché est porteur et l'initiative originale des deux femmes semble séduire la clientèle. En 2005, les deux complices attirent l'attention des politiques. Elles sont invitées au Sénat lors du master des meilleurs créateurs d'entreprises mais gardent, cependant, la tête froide et ne se

laissent pas impressionner. C'est sur le terrain, au quotidien, qu'elles s'affirment en se frayant leur chemin entre les nombreuses barrières sociologiques et les préjugés dus à leur statut de femmes. Lucides, elles constatent que les aménagements de l'Etat en faveur des femmes créatrices d'entreprises (Fond de garan-

tie à l'initiative des femmes) ne sont pas toujours suivis d'effets notamment face aux banquiers ! Quand on les questionne sur la «Journée de la femme» on sent qu'elles ne sont plus vraiment concernées... Quand Valérie Chanelière reconnaît que le fait d'être chef d'entreprise sous-entend, en premier lieu, d'assumer sa responsabilité vis-à-vis de ses employés, Isabelle Peyron, quant à elle, encourage, sans hésitation, les femmes désireuses de les suivre dans cette voie et que, malgré la situation économique morose qui prévaut dans notre pays, elle ne regrette pas de s'être lancée dans l'aventure.

*Portage de salariés : Professionnel autonome qui effectue des missions chez un client et qui souhaite confier à une société tierce la facturation, la gestion administrative de ses missions et garder son statut de salarié.
Renseignements www.pres-tance.net Tél : 04 77 55 79 30



I. Peyron, V. Chanelière, A. Laurendon lors de la visite de la sous-préfète.

> Yves OFFERLÉ